



# MAIRIE DE LAMASQUERE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Mai 2020.

**Etaient présents** : Mesdames et messieurs MATHEU Christelle – BOSS Rudy – HELMAN Christelle – DURAND Christophe – DEMETZ Véronique – LE MAILLOUX Eric – PAUCHET Agnès – ESPAGNOL Xavier – FOURNIER-PERUSINI Valérie – SAINT-BLANCAT Marcel – ALBERTINI Sophie – BARTHE Frédéric – CAZAUX Stéphane – FRANCOIS Magali – BOY Dimitri

**Procuration** : --

**Absent** : --

Monsieur BOY Dimitri a été élu secrétaire de séance.

### **Election du Maire** :

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et passe ensuite la présidence dudit Conseil Municipal à Madame Agnès PAUCHET, doyenne de l'assemblée.

Monsieur BOY Dimitri, plus jeune de l'assemblée, est élu secrétaire de séance.

Madame Agnès PAUCHET demande s'il y a des candidats au poste de Maire.

Madame Christelle MATHEU est candidate.

A l'appel de son nom, chaque conseiller municipal a voté.

Après le dépouillement,

\*\* Blancs : 3

\*\* Christelle MATHEU : 12

**Madame Christelle MATHEU est élue Maire à la majorité.**

### **Election des Adjoint** :

Madame le Maire indique que selon les articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque Conseil Municipal doit avoir au moins un adjoint et au plus un nombre d'adjoints n'excédant pas 30 % des membres de ce conseil. Elle propose donc aux membres du Conseil, de fixer le nombre d'adjoints à 3 et leur demande de se prononcer quant à ce choix.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de procéder à la nomination de 3 adjoints.

Elle demande s'il y a des candidats aux postes d'adjoints.

Elle présente une liste composée ainsi :

- 1<sup>er</sup> adjoint : Rudy BOSS
- 2<sup>ème</sup> adjoint : Christelle HELMAN
- 3<sup>ème</sup> adjoint : Christophe DURAND

Après vote à main levée, sont proclamés élus :

- 1<sup>er</sup> adjoint : Rudy BOSS**
- 2<sup>ème</sup> adjoint : Christelle HELMAN**
- 3<sup>ème</sup> adjoint : Christophe DURAND**

La séance est levée à 18 heures 50.